



L'édito du Maire

Au crépuscule d'un mandat, j'estime inutile de dresser un bilan. Au cours de ces six années, vous avez été régulièrement informés en toute transparence des réalisations et travaux effectués ainsi que leur financement.

Je me pencherai plutôt sur les impôts, là où le bât blesse pour tous.

Le transfert de la compétence scolaire à la communauté de communes, malgré la coûteuse mise en place des rythmes scolaires en 2014, engendrera des économies pour la commune. En contrepartie de l'augmentation des taux par la CCPR, le prochain conseil pourrait diminuer la pression fiscale communale. Ceci n'est pas une promesse mais une étude prospective qui devrait permettre de revenir à des taux d'imposition proches de ceux pratiqués en 2009, sans tenir compte de l'augmentation des bases décrétée par le gouvernement.

Au global, les impôts communaux et intercommunaux fusionnés devraient rester stables.

Bonnes fêtes de fin d'année à tous.

Le Maire
Roland GASTINE

Inscription sur la liste électorale

Les Inscriptions sur la liste électorale seront reçues en Mairie jusqu'au 31 décembre 2013.

Les **élections municipales** auront lieu sur deux tours :

- **dimanche 23 mars 2014** (1^{er} tour)
- **dimanche 30 mars 2014** (2^{ème} tour)

Elles permettront d'élire 11 conseillers municipaux, pour les six prochaines années.

Les **élections européennes** auront lieu en un seul tour :

- **dimanche 25 mai 2014**

Elles permettront d'élire les 74 députés représentant la France au Parlement européen (sur 766 au total).

Fermeture de la mairie

Le secrétariat de la mairie sera fermé du 26 décembre au 2 janvier inclus.

Une **permanence** des élus sera assurée les samedis de 10h à 11h ainsi que le **mardi 31 décembre de 16h à 18h** pour les dernières inscriptions sur les listes électorales.

Lauréat

Après 38 ans au service de la collectivité, notre concitoyen Claude NOIROT s'est vu décerner la médaille communale échelon or.

Elle lui a été remise le 30 novembre par Yves KRATTINGER, sénateur et président du Conseil Général de Haute-Saône. La médaille du Sénat gravée à son nom lui a été également remise.

Nous remercions vivement toutes celles et ceux qui ont pu participer à cette manifestation.





S.S.I.R.O.



(Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon)

A compter du 1^{er} janvier 2014, la compétence scolaire sera transférée à la CCPR (communauté de commune) qui gèrera les écoles et pôles scolaires de 33 communes.

A l'issue d'une période transitoire de trois mois, les communes devront nommer un représentant et un suppléant au conseil scolaire de la CCPR.

La gestion actuelle du pôle scolaire, le niveau d'équipement et l'état des classes et des locaux ont été reconnus comme exemplaires lors de la visite des différents sites.

La présidente Marie-Line QUELET, la vice-présidente Lucienne QUENOT et le conseil syndical sont à remercier vivement pour cette excellente gestion.



Candidat aux élections

Les citoyens souhaitant se présenter aux élections municipales peuvent s'inscrire sous les conditions suivantes :

- être inscrit sur les listes électorales
- avoir 18 ans avant le 22 mars 2014
- être de nationalité française ou d'un état de l'Union Européenne
- ne pas être salarié de la commune
- avoir une résidence dans la commune et y payer des impôts
- déposer sa candidature avant le 6 mars 2014

Plus d'information sur :

www.interieur.gouv.fr/Elections/Etre-candidat



Vigilance



Un cambriolage a eu lieu très récemment au centre du village, au cours de la nuit, malgré la présence des occupants.

Sans en faire une psychose, soyez vigilants et signalez les véhicules et personnes suspects.

Les plus jeunes de la commune sont invités à « liker » la page facebook de Perrouse et Villers-le-Temple:

www.facebook.com/pages/Perrouse-et-Villers-le-Temple/132116240235536



Vente de brioches



La vente de brioches au profit de l'ADAPEI, réalisée par des bénévoles de la commune, a permis de recueillir 302 € pour l'année 2013.

Merci de l'accueil réservé pour cette bonne cause.



Défibrillateur



Le conseil a fait installer un défibrillateur automatique à la salle des fêtes. Il est installé dans un caisson accessible dans le sas d'entrée, afin qu'il puisse être utilisé en cas de besoin par l'AS Perrouse et par le pôle éducatif qui disposent de la clé de la première porte et bien-sûr par les occupants de la salle des fêtes.

Une démonstration de son utilisation a été organisée le 19 décembre. L'équipement est très simple d'utilisation et guide l'utilisateur à l'aide d'une voix synthétique. Son utilisation dans les premières minutes d'un arrêt cardiaque peut sauver la vie des victimes.

Plus d'information : www.cfr.fr/defibrillation.php



Entretien



Il est régulièrement effectué par chaque habitant devant sa propriété.

Pour les espaces communs se sont les conseillers municipaux qui le réalisent en fonction des conditions climatiques et de leur disponibilité.



Eclairage public



Comme annoncé cette année, les ampoules des lampadaires du village ont été remplacées par des ampoules basse consommation.

Par ailleurs, des horloges astronomiques ont été installées avec une programmation permettant d'éteindre l'éclairage durant la nuit et ainsi faire encore plus d'économies. L'objectif est d'économiser 40% sur la facture actuelle.

Pour le moment et durant une période d'observation, les lampes sont éteintes de minuit à 5h du matin. Ces horaires seront ajustés si besoin.

Un défaut de réglage de l'horloge sur le parking du pôle scolaire a été réglé afin de rétablir l'éclairage le soir à la sortie des classes.

Cimetière inter-communal

Le cimetière sera installé sur la commune de Perrouse sur la parcelle ZC45 acquise auprès de Monsieur Jean-Pierre DALEY pour une superficie de 19a 94ca au prix de 5 982 € avec indemnisation au fermier de 683,94 €

Le choix du lieu est lié à des contraintes :

- Géologiques : seuls les terrains entre Perrouse et Cromary étaient compatibles,
- Accès : le conseil général refusait tout stationnement sur la RD31,
- Parking : le délaissé routier de la RD 31 cédé gratuitement par le département permet le stationnement des véhicules sans danger,
- Les autres terrains nécessitaient la création d'une voie d'accès et d'un parking de 30 places minimum.

Le financement

Il est assuré par les communes de Perrouse (45,17%) et de Cromary (54,83%) tant pour l'achat du terrain que pour la construction.

Les entreprises retenues après appel d'offres :

- VRD : Entreprise FEDY –DEMOULIN
38 624,40 € TTC
- Clôture – abri- engazonnement : ARTEMIS
52 262,40 € TTC
- Signalisation : Entreprise T1 :
3 213,60 € TTC
- Accessoires funéraires : Entreprise HUMBERT
9 950,00 € TTC

Le coût prévisionnel total pour Perrouse s'élève à : 46 999 € TTC et pour Cromary : 57 051 € TTC.

Subvention accordée

Une aide du Sénat pour un montant correspondant à 5,25% du coût final hors taxes a été accordée.

D'autres subventions ont été sollicitées mais sont en cours de décision, notamment, au titre des dépenses d'équipement des territoires ruraux, ou au titre des produits des amendes de police pour les accès et la signalisation.

Souvenir français



Félicitations à Madame BARBIER Marguerite qui a été décorée de la Médaille du Souvenir Français.

Les collectes organisées le 8 mai et 11 novembre ont produit respectivement 56,20 € et 59 €.

Merci aux donateurs.

Travaux divers



Bilan des travaux de voirie

Busage et élargissement chemin du Pâquis :
11 152,60 € TTC

Recueil des eaux pluviales, rue des Longs Champs :
2 793,86 € TTC

Réparation chaussée :
2 682,63 € TTC

Bordures de virage sur la voie communale :
2 176,72 € TTC

Réparation de la route forestière du Grand Bois :
3 013,92 € TTC
(remboursé par le débardeur)

Travaux de sécurité

En raison du danger créé par les anciens poteaux de support d'éclairage du stade en stabilisé qui étaient fissurés et troués par les oiseaux, nous avons procédé au changement de deux poteaux en bois neuf pour un montant de 6 243,12 € TTC.

L'installation de mats métalliques, si elle avait été réalisée, aurait coûté 10 435 € TTC.

Vente de bois



Le lot situé sur les parcelles 28 et 31 a été adjugé le 6 novembre dernier pour 5 829 € à l'entreprise CALVI.

Affouage

L'affouage de l'année 2013/2014 sera distribué sur les parcelles 17 (Taillis) avec brûlage, 28 et 31 (taillis et houpriers).

Assainissement



La mise en place du nouveau bac de décantation donne satisfaction. Il a pour but de réduire au maximum les effluents non dégradables dans le premier bassin de la lagune, pour améliorer le rendement au regard de l'environnement et réduire les dépôts de boue.

Toutefois, le rejet dans les toilettes de certains matériaux rend nécessaire la réalisation de quatre nettoyage par an au lieu de deux. Il en coûtera 915,40 € à la collectivité.

La taxe d'assainissement, dont le tarif doit être fixé avant le 1^{er} janvier 2014 ne sera toutefois pas modifiée et restera au taux de 2013.

Rappel : le repas des anciens aura lieu le 12 janvier 2014 à midi à la salle des fêtes de Perrouse.

Club AS PERROUSE



Saison 2013-2014

L'A.S Perrouse est composée d'un groupe solidaire de bénévoles, qui s'active quotidiennement afin de permettre :

- À notre complexe sportif d'être de plus en plus accueillant et fonctionnel.
- À nos jeunes licenciés de bénéficier d'un encadrement dynamique, pédagogique et compétent ; la labellisation par la FFF est d'ailleurs venue récompenser pour la 2ème fois consécutive notre travail au sein de l'école de football.
- De rester fidèle à notre philosophie de club familial où chacun évolue dans le respect des autres, des adversaires et de l'arbitre.
- À notre club de rester 100% amateur mais 100% ambitieux et néanmoins 100% bénévole.

Fort de ces 260 licencié(e)s, le Club de PERROUSE est le 5ème club de Haute-Saône. Le 1^{er} étant Pays Minier avec 326 licenciés. Un encadrement d'environ 40 bénévoles, dont 14 éducateurs et bien d'autres se formeront cette année.

Toutes les catégories sont représentées, des plus jeunes au plus anciens (U6 à Vétérans).

Une nouveauté cette année avec l'inscription de deux catégories Féminines : U9F et U13F. Un encadrement de 5 personnes sera mis en place pour entourer ces jeunes filles dont la plupart débutent.

Chaque week-end, notre Foot Animation propose ses plateaux débutants dont la bonne tenue est saluée par tous les clubs participants. Les rencontres pour les jeunes représentent 3 à 4 matchs. Les adultes investissent les structures chaque dimanche pour un ou deux matchs. Les vétérans ne sont pas oubliés et utilisent le complexe les vendredis soir quand ils le souhaitent.

Répartition des équipes:

- U9F = 9 joueuses (2 équipes)
- U13F = 10 joueuses (1 équipe)
- U6 à U11 = 82 joueurs (2 équipes U6-U7 ; 5 équipes U8-U9 ; 3 équipes U11)
- U12-U13 = 20 joueurs (2 équipes)
- U14-U15 = 16 joueurs (3 équipes en Groupement = Gpt Pays Riolais)
- U16 à U19 (2 équipes en Groupement = Gpt Pays Riolais)
- Seniors (3 équipes)
- Vétérans (1 équipe)

Soirée du foot

L'AS Perrouse organisera le bal du foot le 22 février prochain, à la salle des fêtes.

Réservation obligatoire auprès de Christian Dromard au 03 84 XX XX XX.

